Ecrit par Echo du Mardi le 12 juin 2021

Sorgue : des agents supplémentaires pour limiter les incivilités



Connaissez-vous l'opération 'Tranquillité sorgue' ? En perspective d'une forte affluence sur les bords de Sorgue ainsi qu'au partage des eaux afin de limiter les incivilités et les impacts néfastes sur la rivière, la Ville déploie des moyens supplémentaires cette année pour concilier convivialité, protection de l'environnement et tranquillité de cet espace naturel public.

Seront déployés, 7 jours sur 7, du 15 au 30 juin, deux agents dits de 'tranquillité publique'. Leur présence sera ensuite renforcée par deux agents supplémentaires, du 1er juillet au 31 août. Ils sillonneront quotidiennement le Partage des eaux, le pont des Amoureux et le débarcadère. Leurs missions

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 12 juin 2021

consisteront principalement à sensibiliser, prévenir les conduites à risques et alerter sur les dangers de la 'baignade sauvage'.

Le Syndicat mixte du bassin des Sorgues (SMBS) apportera également son soutien en dédiant deux agents qui assureront un renfort sur le terrain, une fois par semaine, durant tout l'été. Principalement orientés environnement, ils mèneront notamment des actions de sensibilisation du public au respect et à la protection du milieu aquatique et de la biodiversité.

Les patrouilles de la brigade Sorgue sur la rivière, en collaboration avec les gendarmes et la police de la Fédération de pêche du Vaucluse seront renforcées, portées à quatre par semaine au lieu de deux les années précédentes. Aussi, afin d'assurer sécurité et tranquillité, la Ville renforcera, d'ici le début de la saison estivale, son système de vidéosurveillance dans le secteur du Partage des eaux, avec notamment l'installation de caméras supplémentaires à l'entrée de l'accès au débarcadère, à proximité immédiate du camping municipal la Sorguette.

Depuis 2007, un arrêté municipal adopté par la municipalité de l'Isle-sur-la-Sorgue interdit les activités de baignade (natation, sauts, plongeons) sur tous les bras de la Sorgue, y compris en cas de fortes chaleurs. Les trous, les failles et l'eau à 13°C toute l'année sont autant de facteurs de noyade et d'hydrocution pour les usagers.

L.M.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !